

31 janvier 2013

Grève dans la Fonction Publique
le changement, c'est l'action !

La Fonction Publique et les Services Publics sont indispensables pour tous les citoyens. Or, la situation s'est dégradée ces dernières années pour les personnels comme pour les usagers. **Il est urgent et indispensable maintenant de changer de cap !** La crise ne peut servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des agents publics et des usagers.

Alors que des discussions sont en cours dans le cadre d'un agenda social, le gouvernement doit permettre à la Fonction Publique et aux Services Publics de jouer tout leur rôle.

Leur action est un puissant moyen pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales. Le rôle de l'État est aujourd'hui de donner les capacités d'agir pour améliorer la qualité des services rendus à tous les usagers sur l'ensemble du territoire et d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents, et de défendre et améliorer les retraites.

Les politiques d'austérité, présentées comme une nécessité, conduisent aux suppressions de poste et de missions, à la dégradation du service public. Elles entretiennent la récession économique et aggravent les injustices sociales. **L'austérité n'est pas la solution mais le problème !**

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires appellent les agents des trois Fonctions Publiques à une journée de grève le 31 janvier prochain.

Elles considèrent que les enjeux nécessitent l'intervention la plus large possible des personnels. C'est pourquoi, elles poursuivent les contacts avec toutes les organisations syndicales de la Fonction Publique pour une mobilisation massive le 31 janvier, pour construire ensemble les suites nécessaires.

Afin de peser sur les négociations à venir, en particulier la réunion du 7 février sur les rémunérations, **elles porteront les revendications pour :**

- *l'emploi en exigeant un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois et des créations partout où cela est nécessaire,*
- *les salaires et le pouvoir d'achat en exigeant notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice,*
- *l'abrogation du jour de carence,*
- *l'amélioration du fonctionnement de la Fonction Publique et des Services Publics,*

Elles condamnent l'accord minoritaire avec le patronat qui consacre l'exigence de la flexibilité présentée comme la nécessité de gagner en compétitivité pour sortir de la crise. **La « souplesse » réclamée par le MEDEF contre des contre parties a minima existe déjà avec pour résultat l'aggravation du chômage, la dégradation des conditions d'emploi et de travail !** L'application de cet accord ne serait pas sans incidences négatives sur les non titulaires de la Fonction Publique.

JEUDI 31 JANVIER 2013 10 H 30
MANIFESTATION PREFECTURE
LA ROCHE SUR YON



REFONDATION DE L'ÉCOLE OUI MAIS VRAIMENT !

La concertation institutionnelle sur la refondation de l'école c'est des personnels peu ou pas consultés et des synthèses départementales édulcorées.

La création promise de 60 000 postes constitue une avancée nécessaire. Les discours nouveaux sur l'école maternelle, la scolarisation des deux ans, le « *plus de maîtres que de classes* » constituent des signes positifs.

Mais ces mesures ne suffiront pas à elles seules pour rattraper les dégâts occasionnés par dix longues années de casse de l'école et des occasions manquées précédentes pour opérer une rupture positive et une dynamique attractive.

Le projet de loi d'orientation et de programmation est muet sur bien des sujets qui sont autant de fortes attentes et propose une poursuite de « réformes » contestables mises en place par Sarkozy-Chatel.

Sur la formation initiale des maîtres, le projet des ESPE reste très vague sur leur nature, leur mission et leur maillage territorial.

Le socle commun « revisité », partiellement amélioré, reste l'alpha et l'oméga de la politique éducative. Le projet de « *l'école du socle* » (initié par Chatel) serait mis en place.

Rien n'est dit sur l'aide aux élèves en difficulté, le rétablissement des moyens des RASED n'est pas à l'ordre du jour.

La « *liaison école-collège* » introduit une forme de déréglementation du statut et des missions : expériences dérogatoires, échanges de services collège-primaire.

Dans l'état actuel, le projet de modification des rythmes scolaires, sans ambition transformatrice véritable, alourdirait la semaine des élèves et dégraderait les conditions de travail des personnels enseignants du premier degré et territoriaux. Travailler plus pour moins resterait une constante !

La loi d'orientation renvoie au projet d'acte III de la décentralisation : transfert de la carte des formations initiales professionnelles et technologiques, création d'un service régional de l'orientation. Les collectivités territoriales dotées de nouvelles compétences interviendraient plus directement dans le fonctionnement de l'école par le biais des projets éducatifs territoriaux, et des contrats d'objectif, dans le premier degré comme dans le second degré, destructurant le caractère national d'égalité d'accès et de traitement de la politique éducative, avec un nouvel désengagement de l'Etat Républicain.

Malgré des inflexions, parfois sensibles et positives, le projet de loi d'orientation et de programmation est dans la continuité et dans l'accentuation de la dérive libérale de ces trente dernières années. C'est pour cela que la FSU 85 demande que tout soit remis à plat.

Une politique éducative progressiste doit s'attaquer au caractère sélectif par l'échec, ségrégatif par le tri social et de genre du système éducatif français par la rupture de la démocratisation et avancer sur l'amélioration sensible des conditions de travail et de revalorisation des métiers.

31 janvier 2013

le changement, c'est l'action !

à l'Education aussi !